



Remboursement comission ecole de poker

Par **z3ph1r**, le **03/11/2008 à 19:20**

Bonjour,rnrnPour faire Bref, une école de poker sur internet me demande/menace de rembourser les commissions de parrainage;rnlI ya quelques mois, j'ai mis en ligne une aide à la résolution de leur quizz (nécessaire pour s'inscrire sur leur site), basée sur le quizz que j'avais moi-meme passé.rnrnLes réponses sont soi-disant leur propriété, et le site m'a donc menacé de devoir rembourser l'intégralité de mes commissions touchées . Ils m'ont laissé entendre que si j'enlevai les réponses, il n'y aurai pas de poursuite: chose faite j'ai tout enlevé;rnrnAujourd'hui un contact du site m'appelle et me dit qu'il va essayer de voir avec son chef si il est possible de s'arranger...me dit qu'il va voir avec lui...me dit qu'il se doute que j'ai plus les 6000\$ généré depuis maintenant 12 mois (effectivement je ne les ai plus! je suis étudiant et cela m'a permis de vivre) Bref j'ai une épée de Damoclès au dessus de la tête et je me demande si ils sont réellement dans leur droit: Les reponses sont elles leur propriété? N'etant pas au courant de cela,ont il le droit de m'en tenir rigueur lors d'un premier avertissement? rnrnJe coopère a 100% avec eux mais cela ne leur suffit aps apparemment... je trouve leur facon de procéder assez limite...rnrnBref est-ce que quelqu'un peut m'eclairer je lui en serais très reconnaissantrnrnCordialement,rnrnzeph